

# Rapport Annuel 2020



**MFA** Mutuelle  
Fraternelle  
d'Assurances

## Conseil d'administration

- Vincent BOYER  
Président
- Karim ASNOUN  
Vice-Président
- Talal AL RIFAI  
Administrateur
- Frédéric BEAUMONT  
Administrateur
- Karim SAÏD LALOUANI  
Administrateur
- Bernard DECLEIN  
Administrateur
- Dominique FOURES  
Administrateur
- Monique MEYER-GUCCIA  
Administrateur
- Laurent BOUR  
Administrateur salarié
- Mohamed ES SAYESY  
Administrateur salarié

---

## Secrétaire du Conseil

- Gérard BOUSQUET

---

## Direction

- Vincent BOYER  
Directeur Général
- Gilbert PERUTO  
Directeur Général Délégué

---

## Commissaires aux comptes

- Société EXPONENS Audit  
Représentée par  
Nathalie LUTZ Titulaire
- Société C.T.F  
Compagnie de techniques financières  
Suppléant

---

## Comité d'audit

- Karim ASNOUN
- Talal AL RIFAI
- Philibert GABELA
- Frédéric BEAUMONT

# Assemblée Générale Ordinaire

## Ordre du jour

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'administration
- 2 - Rapports du Commissaire aux comptes
- 3 - Examen et approbation des comptes 2020
- 4 - Vote des résolutions

# Le mot du Président



---

## L'exercice 2020 manifeste à la fois des solidarités essentielles et une solidité de notre modèle.

Aux familles éprouvées ainsi qu'aux proches des victimes, j'adresse toute ma sympathie et mes pensées les plus fraternelles.

Dès les premiers mois de 2020, la pandémie a frappé rudement notre pays. La protection des populations, fragilisées socialement et économiquement, est entrée dans une phase de programmes vaccinaux dont beaucoup est attendu. Saluons l'effort de chaque individu pour s'adapter aux nouvelles règles sanitaires, participer au vivre ensemble, répondre par son activité quotidienne aux besoins et la Recherche réactive dans l'urgence face à une situation inattendue et brutale.

Naturellement, à vos côtés, votre Mutuelle vous accompagne dans ces épreuves. Des dispositifs nombreux, variés ont été opérés et se poursuivent afin de vous protéger dans le cadre de nos contrats d'assurance.

Face aux replis sociétaux subis et à la récession économique engendrée, il s'est agi de contribuer aux Fonds de solidarité national, d'allouer des aides aux familles endeuillées, de participer financièrement à des moyens de protection, d'anticiper des reports d'échéances. Face à la baisse d'activité des professionnels, nous avons procédé au redéploiement nécessaire des usages automobiles avec des réductions nombreuses. Pour les particuliers, des extensions temporaires de vos garanties sans majoration ont été appliquées dans certaines situations de déplacement ou de protection de votre habitation. Enfin, pour l'ensemble des sociétaires un gel des tarifs pour l'exercice suivant a été acté. Il s'est agi de maintenir à votre service toutes les logistiques de votre Mutuelle au mieux des possibilités, dans le respect des contraintes sanitaires édictées par les Autorités, avec toutes les qualités d'accueil des personnels plus que jamais attentifs dans ces accompagnements et restant fidèlement à votre écoute, réactif et agile. Il est remarquable à bien des égards de constater que nous avons

su redéployer nos forces instantanément sur l'ensemble du territoire et pour toutes nos activités sans connaître un seul jour de rupture de continuité de services à l'égard des sociétaires.

Votre Mutuelle a traversé dans ces moments difficiles ses 90 ans en dépêchant à votre service toutes ces valeurs mutualistes de solidarité et d'entraide avec force. Elle a pris l'initiative de contacter les plus fragiles pour simplement prendre de leurs nouvelles et leur porter assistance si nécessaire. C'est là notre engagement indéfectible qui témoigne de la confiance accordée que nous avons l'honneur de porter.

Fort d'un potentiel intact, dans l'indépendance et la préservation des intérêts de chacune de ces composantes, les orientations fixées par votre Mutuelle ont permis d'observer un renforcement de ses fonds propres et démontrer ses capacités de résilience en situation de crise.

Tout en recommandant de vous reporter, sur votre site [mfa.fr](http://mfa.fr), au Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de la Mutuelle à fin 2020, les garanties délivrées de votre Mutuelle s'inscrivent dans un modèle vigoureux. La solvabilité de la Mutuelle à fin 2020 conduit à des ratios en progression avec :

- Une exigence en fonds propres ou SCR à 188%,
- Et un capital minimal requis ou MCR à 545%.

Pour autant, les libertés fondamentales restent incertaines. Les retours d'expérience face aux grandes vulnérabilités qui affectent nos sociétés rappellent l'intérêt d'un service public de qualité. Espérant que les choix politiques promeuvent liberté, égalité et fraternité en préservant notre environnement avec des mobilités plus durables et socialement responsables.

Fraternellement à Tous,

---



Vincent BOYER  
Président-Directeur Général

# Rapport du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les Délégués,

Comme chaque année à la même époque, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale afin de présenter et de soumettre à votre approbation les résultats comptables enregistrés par notre Mutuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, et ce conformément aux dispositions de la loi et à l'article 13 de ses Statuts. Nous allons évoquer les grandes tendances de l'exercice écoulé afin de mieux éclairer l'évolution des résultats.

## **LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Dans un environnement économique français 2020 marqué par une récession issue de la pandémie, avec une diminution du produit intérieur brut (PIB) de - 8%, le marché de l'assurance hautement concurrentiel à accompagner la collectivité. Cet évènement sans précédent a un impact sur notre économie, nos sociétaires et nos collaborateurs.

Chronologiquement, elle a impacté opérationnellement la Mutuelle à compter du 16 Mars 2020. Nous avons déclenché notre Plan de Continuité d'Activité en plaçant l'ensemble des collaborateurs en télétravail et nous avons pu maintenir les services à destination des sociétaires sans dégradation.

Parallèlement et tout au long de l'exercice, nous avons apporté des solutions pour les sociétaires les plus exposés par le manque d'activité. En termes de cotisations, le positionnement marché de notre Mutuelle a conduit à des réductions principalement vers son cœur de métier automobile. Nous avons ainsi permis aux sociétaires de différer le paiement de leurs cotisations et autoriser les diminutions de garanties à plusieurs reprises et pour des durées différentes, procéder à des remises et ristournes.

La diversification recherchée, tant des risques d'actif que de passif, a permis de constater une robustesse certaine de notre modèle économique.

De plus, nous avons également participé au financement du Fonds de solidarité gouvernemental et procéder au gel de loyers commerciaux. Par ailleurs, nous avons contacté tous les sociétaires et appelé les sociétaires les plus fragiles par téléphone pour prendre de leur nouvelle et les aider en cas de besoin. De plus, par solidarité et fraternité, nous avons versé lors du décès d'un sociétaire des suites de la Covid-19, une aide de 1000€ aux familles. Enfin, le Conseil d'Administration a décidé en Octobre 2020 de geler les tarifs de tous nos produits pour l'exercice 2021.

L'ensemble des cotisations des offres automobiles marqué principalement par la pandémie est en diminution de 9.5%.

Les fonds propres renforcés issus des comptes sociaux de la Mutuelle sont consolidés du résultat de l'exercice 2020 de + 3,4 Millions d'euros et ressortent à 48,1 Millions d'euros.

La charge des sinistres, nette de réassurance, diminuent de 19% dans un contexte où le nombre de sinistres déclarés en 2020 est inférieur de 26% à celui de 2019. L'ensemble des principaux ratios techniques 2020 « sinistres à cotisations » entre 2019 et 2020 reste stable.

En Habitation, ce ratio ressort à 55% contre 40 % en 2019. Ce ratio passe de 78% à 82% en Automobiles Professionnels et de 62% à 53% en Automobile Particuliers, ce qui, pour ces deux catégories confondues, l'amène à 67% contre 69% à la fin de l'exercice précédent. Globalement, le ratio technique « sinistres à cotisations » ressort à 65%, contre 66% en 2019.

L'exercice 2020 s'illustre par la poursuite de la restauration des opérations en Automobile accompagnée d'une reprise de la provision prudentielle pour risques en cours pour le dommage au véhicule de 2,7 M€ et une dotation de 2.1 M€ en responsabilité civile et de 87 k€ en catastrophes naturelles.

Il est aussi observé que le résultat des cessions en réassurance est en faveur de la Mutuelle pour 2,9 M€ contre un résultat 2,8M€ en 2019 en faveur des réassureurs.

En fin d'exercice, nous dénombrons 170 984 contrats (contre 173 347 en 2019) se répartissant comme suit :

- 95 432 contrats Auto Particuliers (contre 95 997 en 2019),
- 20 497 contrats Auto Professionnels du Transport de Personnes (contre 21 358 en 2019),
- 55 055 contrats hors Automobile (contre 55 992 en 2019).

Ces chiffres reflètent face à la situation sanitaire subie, d'une part, les capacités du réseau en affaires nouvelles dans un contexte contenu des résiliations et, d'autre part, des flux apportés par les partenaires et les intermédiaires. Il en ressort globalement un tassement de 2,1% des années risques couvertes.

Les cotisations acquises s'élèvent quant à elles, en brut de cessions et avant acceptations, à un montant de 74 M€ (contre 79 M€ en 2019).

Le rapport « frais de gestion sur cotisations » passe de 20,43% à 22,46%. Le montant de ces frais de gestion passe de 16,2 M€ à 16,6 M€.

Les produits des placements s'élèvent à 2,9 M€ contre 4,7 M€ en 2019, étant spécifié que l'exercice 2019 avait fait l'objet d'arbitrages importants sur la poche immobilière des placements.

## **AU FINAL, L'EXERCICE 2020 SE TRADUIT PAR :**

- Un résultat technique de +3 190k€ contre -1 260 k€ en 2019,
- Un résultat avant impôt de + 3 731k€ contre +60 k€ en 2019,
- Un résultat après impôt de +3 410 k€ contre +16 k€ en 2019.

En juillet 2017, la société par actions simplifiée dénommée FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE au capital de 2000€ détenue à 99,80% par notre Mutuelle a été créée avec un début d'activité en février 2018 manifestant en 2020 un équilibre technique négatif - 43 k€ des opérations contenues par les fonds propres d'ouverture s'élevant à + 45 k€..

## **LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DURANT L'EXERCICE 2020**

Face à la crise sanitaire depuis mars 2020, toujours en cours, le positionnement commercial observé ces dernières années s'est poursuivi en 2020 en lien avec la diversification de nos canaux de distribution engagée ces dernières années dans une volonté réaffirmée d'accompagnement personnalisée dans la population couverte par les garanties délivrées.

Ainsi, la baisse sur un an du nombre de nos contrats en portefeuille et l'impact des réductions accordées issues notamment des replis d'activité des mobilités affectant les voyages personnels et professionnels conduisent à une diminution des cotisations acquises de 6,8% (Hors assistance, PJP et taxis relais). Le taux de progression du chiffre d'affaires Dommages des organismes d'assurances non vie en France est moindre pour les véhicules de premières catégories en passant de + 2,9% à +1,6%.

Notre réseau salarié établit le nombre d'affaires nouvelles de l'exercice à 12 246 contrats contre 13 356 en 2019, soit une diminution de - 8,5%. Celle-ci reste tout particulièrement centrée sur le portefeuille des contrats des professionnels de la route, manifestant une baisse par rapport à l'exercice précédent de - 12%. S'agissant des contrats Auto des particuliers, les contributions, à la fois du réseau salarié et des partenaires et intermédiaires, sont en baisse de -11%. Les contrats Habitation diminuent en nombre de -9,9%.

Le volet indemnisation, dans un environnement industrialisé conforté par une décentralisation des services et appuyé, notamment, par les outils de gestion électronique de documents, permet de constater que la fréquence générale est nettement moindre en passant de 215 à 163 pour mille. Le nombre de sinistres est passé d'un exercice à l'autre de 37 178 dossiers à 27 510, soit une diminution de -26%.

## **SOLVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE**

Notre Mutuelle s'est adaptée aux règles de solvabilité et de maîtrise des risques issues notamment de la Directive européenne n°2009-138 entrant en vigueur le 1er janvier 2016.

A fin décembre 2020, des rapports spécifiques (SFCR rapport de solvabilité et situation financière au public, RSR rapport de solvabilité au superviseur, RFA rapport de la fonction actuarielle, Rapport sur le Contrôle Interne) ont été établis à destination du public et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La mise en conformité Solvabilité 2 s'est poursuivie avec efficacité sur d'autres sujets dont il convient de relater quelques faits saillants :

- Une mise à jour des politiques écrites a été menée concernant la compétence et l'honorabilité,
- Le rapport ORSA 2020 sur 2019 a permis de conclure à une bonne tenue de nos indicateurs en situation de chocs économiques en cas d'attrition commerciale et de baisse en valeurs des actifs obligataires alternativement ou cumulativement ainsi qu'en cas de scénario de pandémie.

Les travaux engagés, ces dernières années, permettent de réaffirmer toute notre confiance dans la bonne prise en mains de ces exigences par l'ensemble de nos équipes.

## **ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE**

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou technique de la Mutuelle entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Des mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie du COVID-19 ont été prises à compter du 16 mars 2020 modifiant le fonctionnement de notre organisation laquelle a mis en place des dispositifs de maîtrise des opérations et d'accompagnement du sociétariat. Il est à noter qu'une continuité de l'ensemble des activités a été observée. Il n'a pas été observé de baisse dans la qualité de notre relation directe (téléphonie, mail, courrier) avec notre sociétariat.

Il est à surveiller au cours de l'évolution de la pandémie le recouvrement des encaissements.

S'agissant des placements, la politique menée est fondée sur la sécurité au rendement avec une détention des obligations à leur maturité ayant une notation moyenne A-. Les incidences éventuelles sont estimées limitées à ce jour.

## **PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT**

La Mutuelle a pour objectif de consolider son modèle économique, de renforcer la qualité de service, de compléter son offre à nos sociétaires et de diversifier ces modes de distribution. Elle veillera donc à préserver les équilibres techniques tout en améliorant les perspectives de croissance.

## DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de la circulaire de la Fédération Française des Assurances, les informations relatées dans le tableau ci-dessous excluent les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance :

(en milliers d'euros et TTC)	Article D.441 I.L-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
<b>(A) Tranches de paiement</b>												
Nombre de factures concernées						138						
Montant total des factures concernées		289										
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		2%										
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues						Néant						Néant
Montant total des factures exclues						Néant						Néant
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuel : (préciser) - Délais légaux : 30 jours date de facture						- Délais contractuel : 30 jours fin de mois - Délais légaux : (préciser)					

La Mutuelle effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais fixés par la loi et dans un maximum de 30 jours fin de mois. Des délais inférieurs peuvent être également accordés en fonction des situations.

Enfin, conformément à l'article R-322-54.1 du décret N° 2002-942 du 26 juin 2002 relatif à l'administration des sociétés

d'assurances mutuelles et au statut du mandataire mutualiste, il est constaté qu'aucun Administrateur de la M.F.A. ne déroge aux dispositions de la loi sur les nouvelles régulations économiques.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Administration vous demande d'approuver sa gestion et de lui accorder votre quitus pour l'exercice 2020.

## Le Conseil d'administration



# Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes  
annuels

Art 322-68 du Code des assurances  
& Art L225-235 du Code de  
commerce

## Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ÉVALUATION DES PLACEMENTS FINANCIERS ET DU RÉSULTAT FINANCIER

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les placements s'élèvent à 136 655 K€ au 31 décembre 2020, soit 62 % du total de l'actif.</p> <p>Les produits financiers nets s'élèvent à 2 904 K€</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'évaluation des placements et l'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable</li> <li>■ L'évaluation des loyers théoriques</li> <li>■ L'exhaustivité des produits financiers comptabilisés</li> </ul> <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des placements financiers et du résultat financier constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des actifs.</p>	<p>Nos travaux sur la valorisation des placements et l'évaluation du résultat financier ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Procéder à une appréciation du contrôle interne du cycle placements</li> <li>■ Valider les prix d'acquisition des titres acquis au cours de l'exercice</li> <li>■ Valider les quantités de titres détenus au 31 décembre 2020 avec les relevés de portefeuille reçus des banques</li> <li>■ Comparer la valorisation comptable à la valeur de réalisation au 31 décembre 2020 afin de s'assurer qu'il n'y a pas de moins-value sur titres non amortissables</li> <li>■ Vérifier l'absence de risque de défaillance de l'émetteur sur certains titres amortissables</li> <li>■ Vérifier les calculs des intérêts courus et des amortissements de surcote/décote</li> <li>■ Vérifier que des intérêts courus et perçus sont bien comptabilisés pour la totalité des obligations</li> <li>■ S'assurer que les titres cédés ont été sortis pour leur prix d'acquisition</li> <li>■ Valider la concordance des loyers théoriques avec les rapports d'expertise</li> </ul>

## ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les provisions techniques s'élèvent à 156 537 K€ au 31 décembre 2020, soit 72% du total du passif. Les provisions nettes de la part des réassureurs représentent 118 971 K€.</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Méthode de provisionnement utilisée</li> <li>■ Justesse des paramètres retenus et des calculs</li> <li>■ Fiabilité des bases de calcul</li> <li>■ Exhaustivité des provisions</li> </ul> <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des provisions techniques constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des passifs.</p>	<p>Nos travaux sur la validation des provisions techniques ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Faire valider par nos actuaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités de calcul des provisions</li> <li>- les paramètres techniques utilisés (taux, ...)</li> <li>- les calculs réalisés</li> <li>- L'exhaustivité des provisions</li> </ul> </li> <li>■ Revoir les dossiers de sinistres (PSAP dossier par dossier)</li> <li>■ Cadrer les provisions techniques avec la comptabilité.</li> </ul>

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 mars 2021 et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

### **INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

#### **Désignation du commissaire aux comptes**

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la MUTUELLE FRATERNELLE D'ASURANCE par l'Assemblée Générale du 11 juin 1998.

Au 31 décembre 2021, nous étions dans la 23<sup>ème</sup> année de notre mission sans interruption.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 14 avril 2021  
Le Commissaire aux comptes  
EXPONENS Conseil & Expertise  
Nathalie LUTZ  
Associée



#### Article R.322-57 IV 1° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport les conventions réglementées.

Il nous appartient selon les termes de l'article R.322-57 IV 1° du Code des assurances, de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

#### Article R.322-57 IV 2° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué les modalités de ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicables en France, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

#### Article R.322-103 du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle et conformément à l'article R. 322-103 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les dépenses exposées pour le compte de votre mutuelle par les administrateurs et dont le remboursement a été obtenu ou demandé par eux.

Au cours de l'exercice 2020, il a été remboursé aux administrateurs à ce titre un montant total de frais de 2 949 euros.

Fait à Paris, le 14 avril 2021  
Le Commissaire aux comptes  
EXPONENS Conseil & Expertise  
Nathalie LUTZ  
Associée

# Bilan

au 31 décembre 2020 (en milliers d'Euros)

## Actif

	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
<b>Placements :</b>				
Terrains et constructions	31 615	15 595	16 021	15 855
Autres placements	120 634	0	120 634	118 555
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0		0	0
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>152 250</b>	<b>15 595</b>	<b>136 655</b>	<b>134 410</b>
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	37 566		37 566	31 939
<b>TOTAL DE LA PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>37 566</b>	<b>0</b>	<b>37 566</b>	<b>31 939</b>
<b>Créances :</b>				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	30 576		30 576	33 570
Créances nées d'opérations de réassurance	1 336		1 336	213
Autres créances :				
Personnel	7		7	50
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	354		354	853
Débiteurs divers	743		743	1 045
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>33 017</b>	<b>0</b>	<b>33 017</b>	<b>35 732</b>
Autres actifs				
Actifs corporels d'exploitation	8 082	5 725	2 357	2 524
Comptes courants et caisse	3 934		3 934	748
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS</b>	<b>12 016</b>	<b>5 725</b>	<b>6 291</b>	<b>3 272</b>
Frais d'acquisition reportés	2 930		2 930	3 322
Autres comptes de régularisation	1 603		1 603	1 401
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF</b>	<b>4 533</b>	<b>0</b>	<b>4 533</b>	<b>4 723</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>239 681</b>	<b>21 319</b>	<b>218 362</b>	<b>210 375</b>

## Hors bilan

<b>Engagements reçus</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Restitutions cautions	0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	36 037	35 112
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>36 037</b>	<b>35 112</b>

au 31 décembre 2020 (en milliers d'Euros)

## Passif

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Capitaux propres :</b>		
Fonds d'établissement	3 003	2 980
Réserves	41 773	41 757
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	3 410	16
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>48 185</b>	<b>44 753</b>
Provisions techniques brutes :		
Provisions pour cotisations non acquises	29 823	31 608
Provisions pour sinistres	112 336	104 997
Provisions pour égalisation	0	0
Autres provisions techniques	14 378	14 505
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>156 537</b>	<b>151 110</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>648</b>	<b>230</b>
<b>DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>2 674</b>	<b>2 649</b>
<b>Autres dettes :</b>		
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	2 658	2 605
Dettes nées d'opérations de réassurance	25	102
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	193	1 215
Personnel	516	435
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 219	3 469
Créanciers divers	2 022	2 873
<b>TOTAL DES AUTRES DETTES</b>	<b>8 633</b>	<b>10 699</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF</b>	<b>1 685</b>	<b>934</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>218 362</b>	<b>210 375</b>

## Hors bilan

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements reçus</b>		
Cautions reçues	0	0
Engagements de restitution des valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	36 037	35 112
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>36 037</b>	<b>35 112</b>

# Compte de résultat

au 31 décembre 2020 (en milliers d'Euros)

## Compte technique

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	Variation (en montant)	Variation (en %)
<b>Cotisations acquises</b>						
Cotisations	72 848	4 498	68 350	74 853	-6 503	-9%
Variation des cotisations non acquises et risques en cours	1 786	-508	2 294	1 601	693	43%
<b>Total des cotisations acquises et risques en cours</b>	<b>74 634</b>	<b>3 990</b>	<b>70 644</b>	<b>76 454</b>	<b>-5 809</b>	<b>-8%</b>
<b>Produits des placements alloués</b>	<b>2 110</b>	-	<b>2 110</b>	<b>3 457</b>	<b>-1 347</b>	<b>-39%</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>4 724</b>	-	<b>4 724</b>	<b>5 669</b>	<b>-945</b>	<b>-17%</b>
<b>Charges des sinistres</b>						
Prestations et frais payés	55 523	1 845	53 678	66 435	-12 757	-19%
Variation des provisions sinistres	7 339	5 118	2 221	2 582	-362	-14%
<b>TOTAL DES CHARGES DES SINISTRES</b>	<b>62 862</b>	<b>6 964</b>	<b>55 899</b>	<b>69 018</b>	<b>-13 119</b>	<b>-19%</b>
<b>CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>-126</b>	-	<b>-126</b>	<b>-64</b>	<b>-63</b>	<b>98,4%</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>						
Frais d'acquisition	8 406	-	8 406	7 734	672	9%
Frais d'administration	4 695	-	4 695	5 026	-331	-7%
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>13 101</b>	-	<b>13 101</b>	<b>12 760</b>	<b>341</b>	<b>3%</b>
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>5 415</b>	-	<b>5 415</b>	<b>5 492</b>	<b>-77</b>	<b>-1%</b>
<b>VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION</b>		-		<b>-366</b>	<b>366</b>	<b>-100%</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>216</b>	<b>-2 974</b>	<b>3 190</b>	<b>-1 260</b>	<b>4 450</b>	<b>353%</b>

au 31 décembre 2020 (en milliers d'Euros)

## Compte non technique

	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	Variation (en montant)	Variation (en %)
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>3 190</b>	<b>-1 260</b>	<b>4 450</b>	<b>-353%</b>
<b>Produits des placements</b>				
Revenus des placements	4 254	5 033	-780	-15%
Autres produits des placements	44	58	-13	-23%
Profits provenant de la réalisation des placements	1 115	1 703	-588	-35%
<b>TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>5 413</b>	<b>6 794</b>	<b>-1 381</b>	<b>-20%</b>
<b>Charges des placements</b>				
Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	1 623	1 486	137	9%
Autres charges des placements	566	530	36	7%
Pertes provenant de la réalisation des placements	320	23	297	1 316%
<b>TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>2 509</b>	<b>2 039</b>	<b>470</b>	<b>23%</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS</b>	<b>2 110</b>	<b>3 457</b>	<b>-1 347</b>	<b>-39%</b>
<b>AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>		-	-	-
<b>AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES</b>		-	-	-
<b>Résultat exceptionnel</b>				
Produits exceptionnels	0	21	-21	-
Charges exceptionnelles	224	0	224	-
<b>Total du résultat exceptionnel</b>	<b>-224</b>	<b>21</b>	<b>-245</b>	<b>-</b>
Participation des salariés et Intéressement	30		30	-
Impôt sur les bénéfices	321	44	277	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 410</b>	<b>16</b>	<b>3 394</b>	<b>-</b>

# Annexe

aux bilan et compte de résultat  
au 31 décembre 2020

# Informations

## sur les choix des méthodes retenues

### 1 - Principes et modes d'évaluation retenus

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances et le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-11, à défaut ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

#### 1.1. - POSTES DU BILAN - ACTIF

##### 1.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend uniquement le droit au bail de MFA-PARIS RÉPUBLIQUE.

##### 1.1.2. Placements

###### Remarque préalable :

La gestion des placements financiers fait l'objet d'un mandat avec OFI.

La gestion locative de l'immobilier est effectuée par un cabinet de gérance. Les décisions d'investissement restent exclusivement du ressort de la Mutuelle.

##### a / Valeurs mobilières amortissables (à taux fixe) article R 343-9

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêt couru.

Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

En outre, conformément à l'article R 343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal).

À la fin de 2020, aucune dépréciation n'a été constatée en l'absence de risque de contrepartie.

##### b / Autres actifs de placement : placements financiers ou immobiliers affectés ou non à la représentation des engagements techniques article R 343-10

Les actions et autres titres à taux variables sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances: c'est-à-dire pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés : leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

À la fin de 2020, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a été enregistrée.

Au demeurant, le portefeuille ne contient pas de ligne d'actions détenues en direct hormis des participations non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits pour leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat ou pour leur coût de construction éventuellement augmenté des travaux d'amélioration procurant une réelle plus-value.

À la suite de l'entrée en application en 2005 des nouvelles règles comptables largement inspirées des normes internationales (IFRS) le système d'amortissement des immeubles sont réalisés par composants, la MFA a opté pour la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables qui n'entraîne pas d'impact sur le montant des capitaux propres. La décomposition et les durées d'amortissement retenues tant pour les immeubles de placement que pour ceux d'exploitation sont les suivantes:

• gros œuvre :	<b>60% sur 60 ans</b>
• façades :	<b>60% sur 60 ans</b>
• équipements techniques :	<b>20% sur 25 ans</b>

La valeur de réalisation des immeubles et des parts des sociétés immobilières non cotées qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

À la fin 2020, une actualisation des valeurs de l'ensemble du patrimoine a été réalisée.

Aucune provision pour dépréciation des actifs immobiliers n'est actuellement comptabilisée.

Aucune dépréciation à caractère durable n'a été constatée conformément aux prévisions de l'article R 343-10.

Aucune provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques n'a été constituée conformément aux termes de l'article R 343-7 du Code des assurances.

Les parts non libérées de fonds de créance figurent au passif pour un montant à fin décembre 2020 de 989 k€.

##### 1.1.3 Comptes de tiers "collectifs"

Les comptes "sociétaires" et "réassureurs" sont ventilés à l'actif et au passif en fonction des soldes individuels.

### 1.1.4 - Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

• Matériel informatique central	<b>4 à 5 ans</b>
• Matériel micro - informatique et périphérique	<b>3 ans</b>
• Matériel de transport	<b>5 ans</b>
• Matériel	<b>6 ans 2/3</b>
• Mobilier	<b>10 ans</b>
• Agencements, installations	<b>10 ans</b>
• Agencements immobiliers	<b>15 ans</b>

Compte tenu des types d'actifs et de l'utilisation de ceux-ci aucune décomposition n'a été opérée contrairement aux actifs immobiliers.

### 1.1.5. Frais d'acquisition reportés

La fraction des frais reportés a été déterminée en appliquant à ceux - ci le rapport cotisations émises et non acquises sur cotisations émises totales en lien avec l'article 151-1 du règlement de l'ANC 2015-11. Ils varient chaque année en fonction de ces divers éléments et augmentent ou diminuent le montant des frais d'acquisition imputables à l'exercice.

## 1.2. POSTES DU BILAN - PASSIF

### 1.2.1. - Fonds d'établissement

Depuis 1998, le fonds d'établissement est augmenté chaque année en franchise d'impôt sur les sociétés du montant des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires.

### 1.2.2. - Provisions techniques

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs est inscrite à l'actif.

Elles sont calculées séparément pour chacune des catégories définies à l'article A 344 - 2 du Code des Assurances.

#### a / Provision pour cotisations émises et non acquises

La provision pour cotisations émises et non acquises est destinée à constater la fraction des cotisations se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la date de la prochaine échéance. Elle a été calculée prorata temporis contrat par contrat.

#### b / Provisions pour sinistres

Ces provisions prévues à l'article R 343-7 du Code des assurances correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais internes et externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

L'évaluation des dossiers s'effectue selon deux méthodes selon les risques :

- Dossier par dossier pour les garanties RC corporelle, individuelle conducteur, pour les catastrophes naturelles et pour les dossiers IRD, sachant qu'un lissage des dossiers avec un taux d'atteinte à l'intégrité physique et psychologique inférieur à 5% a été évalué selon une méthode Mack, et qu'une rétention de 1 M€ a été retenue par prudence ;
- Selon les coûts moyens pour les autres garanties en AUTO ou bien selon une méthode statistique basée sur la projection des liquidations de charge observée (méthode dite de Chain Ladder).

Il est constitué en complément une provision pour tardifs, c'est-à-dire pour sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de clôture de l'exercice.

Il est également déterminé une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les coûts nécessaires au traitement des dossiers en cours à la date d'inventaire. Cette provision dénommée "chargement de gestion" est déterminée séparément pour les dossiers corporels, pour les autres dossiers AUTO et pour les dossiers IRD compte tenu de durées de liquidations différentes.

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées séparément et viennent-en déduction de ces provisions.

Le plan de réassurance est basé essentiellement sur des traités en excédents de sinistres dont les priorités pour l'exercice courant sont les suivantes :

• Responsabilité civile :	<b>2 000 K€</b>
• Incendie dommage auto et non auto :	<b>300 K€</b>
• Forces de la nature (hors catastrophes naturelles) :	<b>300 K€</b>
• Risques locatifs :	<b>300 K€</b>

Les traités en quote-part, très minoritaires, concernent principalement les catastrophes naturelles avec un taux de cession de 50%.

Les principaux apériteurs sont : MUNICH RE, R + V, SWISS RE et SIRIUS.

#### c / Provision pour égalisation

Elle est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques naturels ou les actes de terrorisme.

La partie de cette provision relative aux risques "attentats" a été dotée en application d'un régime transitoire et dérogaire en 2001 et 2002 et reprise en 2014. À partir de 2003, elle n'a plus été dotée car aucune cotisation individualisée n'a été tarifée dans les contrats.

En 2020, pour le risque "catastrophes naturelles", aucune provision n'a été constituée.

#### d / Autres provisions techniques

##### - Les provisions mathématiques des rentes.

L'arrêté du 20 décembre 1996 a modifié les règles de provisionnement des rentes (utilisation de la table TD 88 / 90 au lieu de la table CR 4,75 %).

Pour 2020, en lien avec la situation des taux drastiquement bas, le taux d'actualisation est fixé à 0% contre 0.37% précédemment (au plus égal à 60% du TME moyen constaté sur les vingt-quatre dernier mois + 10 points de base).

Pour les sinistres survenus à partir du 1er janvier 2013, la revalorisation à charge a été calculée avec un taux d'inflation de 2%.

Ces provisions ressortent à un montant de 14 505 k€ à l'inventaire, sachant que la revalorisation à recevoir est de 127 k€ et que la part des réassureurs s'élève à 9 751 k€.

### - La provision pour risques en cours

Qui a pour but de couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la période qui s'écoule du 31 décembre à la date de la prochaine échéance pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises.

En 2020, la provision pour risques en cours ressort à 2 198 k€ dont 2 111 k€ pour la branche RC AUTO et 87 K€ pour la branche des catastrophes naturelles le tout donnant lieu à une part des réassureurs pour 540 k€.

### 1.3. HORS BILAN

Les engagements concernent les dépôts titres constitués par les réassureurs en couverture de leurs engagements.

La MFA commercialise des crédits (Automobiles et Travaux pour l'Habitation) en partenariat avec la SOCRAM Banque dont elle est actionnaire. Dans ce contexte, la MFA apporte une garantie à la bonne réalisation de ces opérations.

Au 31/12/2020, aucun engagement hors bilan n'est à constater compte tenu d'un nombre de défaillance historiquement très limité et confirmant les chiffres des exercices antérieurs.

### 1.4. COMPTE DE RÉSULTAT

#### 1.4.1. - Produits financiers : règle d'allocation

Les produits des placements nets de charges figurent à l'origine au compte non technique en fin d'exercice, ils sont ventilés en deux parties :

- les produits nets générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont transférés au compte technique,
- les produits nets issus des capitaux propres restent au compte non technique.

La détermination de la partie à transférer s'effectue en appliquant aux produits nets la formule suivante :

$$\text{Provisions techniques nettes de réassurance} \\ + \\ \text{Capitaux propres initiaux}$$

Le pourcentage d'allocation au compte technique s'établit à 72% à fin 2020.

#### 1.4.2. - Les charges

Les charges sont classées par destination à partir d'une pré-imputation par nature selon les méthodes suivantes :

- analyse de l'activité de chaque département de la Mutuelle (siège et réseau) et répartition de celle-ci en pourcentage selon les rubriques du plan comptable : (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques, gestion des placements, charges non techniques).
- lorsque les charges sont affectables à plusieurs départements ou à la Mutuelle entière, une seconde répartition est effectuée en fonction du poids respectif de chacun de ceux-ci dans l'activité générale. Les pourcentages ainsi déterminés sont révisés chaque année.

Les frais d'acquisition sont constitués de toutes les dépenses engagées jusqu'à la conclusion des contrats.

Les frais d'administration comportent principalement les frais de gestion des contrats, d'encaissement des cotisations et de surveillance du portefeuille.

Les frais de gestion des sinistres englobent tous les coûts internes liés à ceux-ci (gestion, règlements et recours).

Les autres charges techniques sont constituées essentiellement des frais de mise à disposition de moyens (informatique, services généraux) et de gestion générale de la Mutuelle (personnel, formation). A ceux-ci s'ajoutent les frais de comptabilité et de gestion des comptes sociétaires.

Les frais de gestion des placements incluent les coûts liés aux mandats de gestion mentionnés plus haut et ceux d'analyse et de traitement des informations en provenance de ceux-ci.

## 2 - Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

## 3 - Choix de l'unité monétaire

Les montants qui figurent dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

## 4 - Autres informations

Des mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie COVID-19 ont été prises à compter du 16 mars 2020 modifiant le fonctionnement de notre organisation laquelle a mis en place des dispositifs de maîtrise des opérations techniques et d'accompagnement du sociétariat comprenant une participation financière au Fonds de solidarité national.

Le résultat fiscal 2020 est bénéficiaire avec un impôt sur les sociétés de 321 k€ et conduit aussi à une réduction des reports en avant des déficits fiscaux pour 2 188 k€.

Les honoraires d'audit légal de l'ordre de 45 k€ demeurent dans le marché.

Le principe retenu pour la comptabilisation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi " CICE " est l'affectation de ce crédit en frais généraux, conformément à la note d'information de l'Autorité des normes comptables du 28 février 2013. Les montants des crédits restant à imputer à fin 2020 s'élève à 506 k€.

La société FEA FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE est la seule filiale détenue à 99,8 %. Elle a été créée en 2017 avec les caractéristiques suivantes :

- Capital :	2 000€
- Valeurs des Fonds propres :	1 756€
- Valeur des titres détenus :	1 996€
- Dividende :	néant
- Compte courant :	32 K€
- Chiffre d'affaires :	208 K€
- Résultat 2020 :	-43 K€

Conformément à l'article L 233-17-1 du code de commerce, elle présente un intérêt négligeable et qu'en vertu des dispositions de ce même article, la Mutuelle est dispensée d'établir des comptes consolidés.

# Notes

sur les postes du bilan

## 1 Évolution

### des actifs incorporels

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
<b>DROITS AU BAIL EN VALEURS NETTES</b>	<b>300</b>	<b>-</b>	<b>300</b>

## 2 Évolution

### des actifs immobiliers

NATURE DE L'ACTIF	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
<b>PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON COTÉES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IMMEUBLES</b>	<b>31 075</b>	<b>540</b>	<b>31 615</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 075</b>	<b>540</b>	<b>31 615</b>

	Dotations de l'exercice aux amortissements et provisions	Diminutions d'amortissements et reprise de provisions	Cumul amortissements et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan
	0	0	0	25
	406	-32	15 594	16 021
<b>TOTAL</b>	<b>406</b>	<b>-32</b>	<b>15 594</b>	<b>16 021</b>

## 3 Autres

### placements

NATURE DE L'ACTIF	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dotations et reprises de provisions	Montant cumulé des provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
<b>OBLIGATIONS, T.C.N. ET TITRES À REVENU FIXE</b>	<b>91 474</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91 474</b>
<b>ACTIONS</b>	<b>5 487</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 487</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>	<b>23 591</b>		<b>0</b>	<b>23 591</b>
<b>PRÊTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOUS - TOTAL ÉTAT DES PLACEMENTS</b>	<b>120 553</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>120 553</b>
<b>DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS</b>	<b>80</b>			<b>80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>120 634</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>120 634</b>

1. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article R 343-9

a / Obligations des secteurs public et semi-public cotées

N° de Code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0013505625	2 000 000	ADP 2,125%20-021026	F	France	2 058	(6)	2 052	2 238	186	2 000
FR0011266527	1 000 000	AERO.DE PARIS 3,125% 12-110624	F	France	1 066	(44)	1 022	1 116	94	1 000
XS0453664053	1 150 000	RATP 4% 09-230921 EMTN	F	France	1 141	8	1 149	1 187	38	1 150
<b>TOTAL OBLIGATIONS DES SECTEURS PUBLICS ET SEMI - PUBLIC COTÉES</b>					<b>4 265</b>	<b>-41</b>	<b>4 224</b>	<b>4 540</b>	<b>317</b>	<b>4 150</b>



## b / Obligations françaises privées cotées

N° de Code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0011019397	2 000 000	KLEPIERRE 4,75%11-140321 EMTN	F	France	1 960	39	1 999	2 019	20	2 000
FR0011062595	1 730 000	CREDIT LYONNAIS 4,40%11-130721	F	France	1 763	-31	1 733	1 765	32	1 730
FR0011223205	1 200 000	BNPP H.L.3,125%12-220322 EMTN	F	France	1 272	-62	1 210	1 254	44	1 200
FR0011356997	2 000 000	CIE FIN.FON.2,375%12-1122 EMTN	F	France	2 059	-45	2 013	2 110	96	2 000
FR0011439835	4 200 000	AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	F	France	4 187	9	4 196	4 501	305	4 200
FR0011625409	3 000 000	DANONE 2,25%13-151121 EMTN	F	France	3 067	-59	3 008	3 050	42	3 000
FR0011842913	3 000 000	ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN	F	France	3 050	-32	3 017	3 240	222	3 000
FR0011842939	1 300 000	ESSILOR INT.1,75%14-090421EMTN	F	France	1 356	-53	1 303	1 300	-2	1 300
FR0012283653	2 800 000	KLEPIERRE 1,75%14-061124 EMTN	F	France	2 964	-81	2 884	3 002	119	2 800
FR0012467520	2 000 000	CM.ARKEA 1%15-260123 EMTN	F	France	1 985	11	1 996	2 052	56	2 000
FR0012601367	3 500 000	SCHNEIDER 0,875%15-110325 EMTN	F	France	3 509	-4	3 505	3 663	158	3 500
FR0012942647	1 600 000	ICADE 1,875%15-140922 STAND.	F	France	1 668	-49	1 618	1 647	29	1 600
FR0013143344	1 000 000	IMERYS 0,875%16-310322 EMTN	F	France	1 004	-3	1 001	1 010	9	1 000
FR0013201126	2 000 000	COFIROUTE 0,375%16-070225 EMTN	F	France	1 999	1	1 999	2 054	55	2 000
FR0013201134	500 000	COFIROUTE 0,75%16-090928 EMTN	F	France	493	3	495	534	39	500
FR0013262698	400 000	COVIVIO 1,5%17-210627	F	France	423	-4	420	424	4	400
FR0013342334	4 100 000	VALEO 1,5%18-180625	F	France	3 986	33	4 019	4 203	184	4 100
FR0013444544	2 000 000	DASSAULT SYST. 0,125%19-160926	F	France	1 989	2	1 991	2 027	36	2 000
<b>TOTAL OBLIGATIONS FRANÇAISES PRIVÉES COTÉES</b>					<b>38 733</b>	<b>-327</b>	<b>38 406</b>	<b>39 853</b>	<b>1 447</b>	<b>38 330</b>

### c / Obligations de l'O.C.D.E.

N° de Code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
XS0466670345	500 000	INVESTOR AB 4,875%09-181121	F	France	521	-19	502	523	21	500
XS0816704125	3 000 000,00	PROCTER & GAMBLE 2%12-160822	F	France	3 041	-32	3 008	3 115	107	3 000
DE000A1R04X6	3 900 000,00	DAIMLER 2,25%14-240122 EMTN	F	France	4 184	-233	3 951	4 006	55	3 900
DE000A2RYD91	1 000 000,00	DAIMLER INTL 1,375%19-260626	F	France	1 053	-8	1 045	1 069	24	1 000
XS0826531120	4 000 000,00	NESTLE FIN 1,75%12-120922	F	France	3 964	28	3 992	4 144	152	4 000
XS0942388462	1 500 000,00	URW 2,5%13-120623 EMTN	F	France	1 537	-26	1 510	1 592	82	1 500
XS0969795680	1 300 000,00	NESTLE FIN 2,125%13-100921	F	France	1 340	-36	1 304	1 323	19	1 300
XS1017833242	4 200 000,00	BASF 2,5%14-220124	F	France	4 322	-81	4 241	4 521	281	4 200
XS1038708522	3 500 000,00	URW 2,5%14-260224 EMTN	F	France	3 507	-5	3 502	3 773	271	3 500
XS1050917373	900 000,00	VOLKSWAGEN LEASING 2,125%14-22	F	France	940	-32	909	926	17	900
XS1069836077	2 000 000,00	LINDE FINANCE BV 1,875%14-0524	F	France	2 038	-24	2 014	2 154	140	2 000
XS1086835979	2 000 000,00	CARREFOUR 1,75%14-150722 SR	F	France	2 102	-54	2 048	2 051	3	2 000
XS1195056079	1 000 000,00	ROCHE FINANCE 0,875%15-250225	F	France	1 036	-19	1 017	1 048	31	1 000
XS1692347526	2 000 000,00	VOLKSWAGEN LEASING 1,125%17-24	F	France	2 055	-4	2 051	2 063	12	2 000
XS1698714000	1 400 000,00	COVVIO 1,625%17-1024	F	France	1 427	-4	1 423	1 472	49	1 400
XS1734548487	1 600 000,00	VOLKSWAGEN BANK 0,75%17-150623	F	France	1 610	-1	1 609	1 627	19	1 600
XS1789751531	2 500 000,00	RICH INTL HOLD 1%18-260326	F	France	2 500	-	2 500	2 653	153	2 500
XS1793349926	3 000 000,00	CIE DE SAINT-GOBAI 1,125%18-26	F	France	3 127	-20	3 107	3 176	69	3 000
XS2185867830	4 500 000,00	AIRBUS 1,375%20-090626	F	France	4 675	-10	4 665	4 789	125	4 500
FR0013346053	15	HORIZON AM	F	France	1 500	-	1 500	1 500	-	1 500
FR0013216397	10	HORIZON IMPACT	F	France	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
FR0383143617	10	SOLIMUT MUTUELLE DE France	F	France	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
<b>TOTAL OBLIGATIONS DE L'O.C.D.E.</b>					<b>48 477</b>	<b>-579</b>	<b>47 898</b>	<b>49 526</b>	<b>1 628</b>	<b>47 300</b>
<b>TOTAL ART. R 343-9</b>					<b>91 474</b>	<b>-946</b>	<b>90 528</b>	<b>93 919</b>	<b>3 391</b>	<b>89 780</b>

### 2. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article R 343-10

#### a / OPC

N° de Code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
<b>PLACEMENTS FINANCIERS</b>										
<b>OPCVM - TITRES À REVENU FIXE</b>										
FR0011412584	30 320	OFI HIGH YIELD 2018 C/D FCP 4D	F	France	3 006	-	3 006	2 950	(56)	
FR0013511466	15 000	OFI HIGH YIELD 2020 CD FCP4DEC	F	France	1 510	-	1 510	1 618	108	
<b>TOTAL OPC - TITRES À REVENU FIXE</b>					<b>4 515</b>		<b>4 515</b>	<b>4 567</b>	<b>52</b>	
<b>AUTRES OPCM</b>										
FR0000971178	7 198,00	OFI FIN.INV.RS EURO EQ.D SI.4D	F	France	622	-	622	702	79	
FR0000979866	44 941,00	OFI F.I.RS EUR.CR.SH.T.I SI.4D	F	France	4 915	-	4 915	4 942	27	
FR0011025188	27 000,00	OFI RISK ARB ABSOL.I FCP 3DEC	F	France	3 081	-	3 081	3 055	(26)	
FR0000008997	2 104,23	OFI RS LIQUIDITES FCP 4DEC	F	France	9 145	-	9 145	9 142	(3)	
LU0648429354	5 800,00	OFI EURO BREAKEVEN INFLAT.I C.	F	France	646	-	646	561	(84)	
LU0648430014	60,00	OFI EURO BREAKEVEN INF.I XL C.	F	France	667	-	667	598	(69)	
<b>TOTAL AUTRES OPCM</b>					<b>19 076</b>	<b>0</b>	<b>19 076</b>	<b>19 000</b>	<b>-76</b>	

## b / Actions françaises non cotées

N° de Code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0004040889	3 409	ASSUR.CONSolidATION RETRAITES	F	France	52		52	398	346	
FR0004152999	1 500	MUTAVIE	F	France	114		114	2 168	2 054	
FR0004254589	20 000	OFIVALMO PARTENAIRES	F	France	192		192	291	98	
FR0004287316	53 633	SOCRAM BANQUE	F	France	273		273	3 558	3 285	
FR0005016003	205	BPIFRANCE FINANCEMENT	F	France	3		3	6	4	
OFI000764001	1	CREDIT COOPERATIF PART A	F	France	0		0	0	-	
OFI000764002	205	CREDIT COOPERATIF PART B	F	France	0		0	0	-	
	1 996	FEA SAS	F	France	2		2	2	0	
FR0010647735	9 900	INFRAVIA A FPCI 2DEC	F	France	-		0	-	-	
FR0010648873	10 000	INFRAVIA B FPCI	F	France	-		0	5	5	
FR0011297951	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	F	France	68		68	468	400	
FR0011759430	50	OFI CREDIT ETI PART I FIA	F	France	245		245	220	-25	
FR0012994077	10 000	INFRAVIA EURO.FD III A FPCI	F	France	301		301	794	493	
FR0013142643	50	ZENCAP CRED.ETI II PART I1 FPS	F	France	489		489	483	-6	
FR0013215118	100	SWEN INFRA MULT.SELECT 3 A FPS	F	France	696		696	782	86	
FR0013238581	100	ZENCAP DETTE IMMO 2 GEN.B FPS	F	France	854		854	883	30	
FR0013253499	10 108	OFI IMMOB EUR	F	France	1 000		1 000	1 133	133	
FR0013326337	50	ZENCAP CREDIT ETI III I1 FPS	F	France	209		209	208	0	
FR0011297951PNL	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FUND II PNL	F	France	156		156	156	-	
FR0011759430PNL	50	OFI CREDIT ETI PART I FIA	F	France	36		36	36	-	
FR0012994077PNL	10 000	INFRAVIA EURO FD III A FPCI PNL	F	France	115		115	115	-	
FR0013142643PNL	50	ZENCAP CREDIT ETI II I1	F	France	8		8	8	-	
FR0013215118PNL	100	SWEN INFRA MULTISELECT 3	F	France	235		235	235	-	
FR0013238581PNL	100	ZENCAP DETTE IMMO 2 GENERAL PNL	F	France	146		146	146	-	
FR0013326337PNL	50	ZENCAP CREDIT ETI III I1PNL	F	France	291		291	291	-	
<b>TOTAL ACTIONS FRANÇAISES NON COTÉES</b>					<b>5 487</b>	<b>0</b>	<b>5 487</b>	<b>12 389</b>	<b>6 902</b>	
<b>TOTAL ART. R 343-10</b>					<b>29 078</b>	<b>0</b>	<b>29 078</b>	<b>35 957</b>	<b>6 879</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES</b>					<b>120 553</b>	<b>-946</b>	<b>119 607</b>	<b>129 877</b>	<b>10 270</b>	<b>89 780</b>

## c / Placements immobiliers

Désignation des valeurs	Affect.	Localisation	Valeur inscrite au bilan		Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes		
			Valeur brute	Amortissements et provisions					
<b>21 - IMMEUBLES ET PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON COTÉES</b>									
<b>212 - IMMEUBLES BATIS DE PLACEMENT</b>									
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier	F	France	5801	3586	2215	6300	4085		
PARIS - 26/28, avenue du Maine	F	France	1431	813	619	13 440	12 821		
ASNIERES-SUR-SEINE - 23, rue Robert Dupont	F	France	251	186	65	1240	1175		
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust placement	F	France	742	485	257	690	433		
NICE- 55 Boulevard Delfino	F	France	402	54	348	481	133		
NICE- 60 Rue Arson	F	France	248	49	198	250	52		
PONTOISE - 26/28, rue Séré Depoin	F	France	312	194	117	190	73		
PARIS - 38, rue Hermel	F	France	140	76	63	510	447		
PARIS - 27, rue Jussieu	F	France	524	306	218	750	532		
LILLE - 47 rue Saint Etienne	F	France	1347	246	1101	1365	265		
Lille- PARKING	F	France	136	15	121	88	-32		
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet	F	France	420	52	368	414	45		
St Gratien_31-37 Avenue Maréchal Foch	F	France	1386	154	1232	1800	568		
Strasbourg_56 rue du jeu des enfants	F	France	682	67	615	798	183		
VERSAILLES - 9, rue de la Parioise	F	France	429	254	175	420	245		
IVRY-SUR-SEINE - 5, rue Marat	F	France	130	95	35	150	115		
Total 212			<b>14 380</b>	<b>6 632</b>	<b>7 748</b>	<b>28 887</b>	<b>21 139</b>		
<b>219 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION</b>									
CLICHY-SUR-SEINE - 6, rue Fournier	F	France	10355	6566	3789	9850	6060		
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier d'exploitation	F	France	2260	1436	824	2 150	1 326		
MAISONS-ALFORT - 82/84, avenue du Général de Gaulle	F	France	196	123	73	365	292		
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet	F	France	296	37	260	273	14		
Rennes - 115 Avenue Aristide Briant	F	France	322	40	282	394	112		
St Gratien - 31 Avenue Maréchal Foch	F	France	599	67	533	600	67		
Strasbourg_56 rue du jeu des enfants	F	France	334	29	305	247	-59		
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust	F	France	541	353	188	480	292		
LILLE - 72 rue Nationale	F	France	841	175	666	896	230		
MONTPELLIER - 16 cours Gambetta	F	France	350	63	286	290	4		
NICE - 55 Boulevard Delfino agence	F	France	557	75	482	349	-133		
Total 219			<b>16 651</b>	<b>8 962</b>	<b>7 689</b>	<b>15 894</b>	<b>8 206</b>		
Immeubles en cours d'acquisition à marseille		F	France	584	-	584	620	36	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS (21)</b>				<b>France</b>	<b>31 615</b>	<b>15 595</b>	<b>16 021</b>	<b>45 401</b>	<b>29 380</b>

### 3 - Placements inscrits au bilan en classe 2 déposés ou donnés en nantissement chez les cédants en garantie des acceptations

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
<b>235 - Espèces déposées chez les cédants</b>	<b>F</b>	<b>France</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ALTIMA commutation en 2017			0	0

### 4 - Autres placements inscrits au bilan en classe 2

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
<b>234 - Autres placements</b>				
2343 - Dépôts et cautionnements en France	F	FRANCE	82	82

### 5 - Actifs inscrits au bilan affectables à la représentation des engagements réglementés, autres que ceux inscrits en classe 2

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
<b>Créances</b>				
Cotisations échues et non recouvrées	F	FRANCE	27 565	27 565
<b>Autres actifs</b>				
Coupons et intérêts échus à recouvrer	F	FRANCE	0	0
Banques, chèques postaux et caisse nets	F	FRANCE	3 934	3 934
<b>Comptes de régularisation - actif</b>				
Intérêts courus des placements	F	FRANCE	1 287	1 287
Frais d'acquisition reportés	F	FRANCE	2 930	2 930
<b>TOTAL</b>	<b>F</b>	<b>FRANCE</b>	<b>35 717</b>	<b>35 717</b>

### 6 - Valeurs reçues en nantissement des réassureurs inscrites en hors bilan (classe 8)

Valeurs mobilières et titres assimilés	Localisation	Valeur de réalisation Article R 343-10
Valeurs d' Etats de l' O.C.D.E.	FRANCE	15 840
Autres valeurs cotées : obligations et titres à revenus fixes	FRANCE	21
Actions	FRANCE	0
Parts de sicav et fonds divers	FRANCE	20 176
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS</b>		<b>36 037</b>

Nature des actifs	Valeur brute	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan	Valeur brute (Exercice N - 1)	Valeur de réalisation (Exercice N - 1)	Valeur nette au bilan (Exercice N - 1)
<b>Placements</b>						
1. Placements immobiliers	31 615	45 401	16 021	31 075	43 193	15 855
2. Actions et autres titres à revenu variable autre que les parts d'O.P.C.	5 487	12 389	5 487	5 848	12 469	5 848
3. Parts d'O.P.C. autres que celles visées au 4	19 076	19 000	19 076	13 570	13 474	13 570
4. Parts d'O.P.C. à revenu fixe	4 515	4 567	4 515	5 204	5 252	5 204
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	91 474	93 919	90 528	93 852	97 632	93 090
6. Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0	0
7. Dépôts auprès des entreprises cédantes.	0	0	0	0	0	0
8 Dépôts (autres que ceux visés au 7) et cautionnements en espèce, et autres placements	82	82	82	80	80	80
<b>Total</b>	<b>152 250</b>	<b>175 359</b>	<b>135 709</b>	<b>149 630</b>	<b>172 100</b>	<b>133 647</b>

## Tableau de concordance entre l'état récapitulatif et l'actif du bilan

Nature des actifs	Valeur nette au bilan selon état récapitulatif	Différences sur prix de remboursement à percevoir Art. R. 343-9	Amortissement des différences de remboursement Art. R. 343-9	Valeur nette au à l'actif du bilan
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>135 709</b>	<b>166</b>	<b>1 112</b>	<b>136 655</b>

Exercices techniques	2020	2019	2018 et antérieurs	Total des Parts des réassureurs N	Parts N-1	Variation
<b>Risques couverts</b>						
Auto et Responsabilité civile	8 362	0	27 008	35 370	29 025	6 345
Individuelle conducteur	0	-	244	244	248	-4
Dommages aux biens des particuliers	473	0	200	673	1 523	-850
Catastrophes naturelles	346	8	922	1 276	1 140	135
Autres garanties	3	-	-	3	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 184</b>	<b>8</b>	<b>28 374</b>	<b>37 566</b>	<b>31 939</b>	<b>5 627</b>

(1) Dont PENA cédée 1 518 K€ ; PREC = 540 K€

# 7 Créances

et dettes ventilées selon leur durée

Postes du bilan	Jusqu'à un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
<b>1. Créances</b>				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	30 576			30 576
- dont sociétaires : 30 576				
Créances nées d'opérations de réassurance	1 336			1 336
Personnel	7			7
Etat, Sécurité sociale, et collectivités publiques	354			354
Débiteurs divers	743			743
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>33 017</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 017</b>
<b>2. Dettes</b>				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 658			2 658
- dont sociétaires : 2 658				
Dettes nées d'opérations de réassurance	25			25
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	193		193
Personnel	516			516
Etat, Sécurité sociale et collectivités publiques	3 219			3 219
Créanciers divers				
- dont réparateurs agréés : 402	2 022			2 022
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>8 437</b>	<b>193</b>	<b>0</b>	<b>8 633</b>

à recevoir et charges à payer rattachés  
aux postes de créances et de dettes

## a / produits à recevoir

Postes du bilan	Exercice N	Exercice N - 1
Organismes sociaux	0	0
Etat	0	0
<b>Débiteurs divers</b>		
- Commissions Assurances Vie	58	55
- Commissions Crédit	3	5
- Commissions Santé	2	5
- Commissions prestataires agréées	189	285
- Prestations de personnel fournies	12	15
- Activités immeubles	178	383
- Acomptes sur immobilisations	38	38
- Acomptes sur biens et services	9	9
- Compte courant FEA	42	42
- Autres	209	209
<b>TOTAL DÉBITEURS DIVERS</b>	<b>743</b>	<b>1 045</b>
<b>TOTAL</b>	<b>743</b>	<b>1 045</b>

## b / charges à payer

Postes du bilan	Exercice N	Exercice N - 1
<b>Personnel :</b>		
- Congés payés	364	315
- Prime de vacances	125	120
- Intéressement	0	0
- Participation	0	0
- Autres	0	0
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>516</b>	<b>435</b>
<b>Organismes sociaux</b>		
- Charges sociales sur congés payés	311	268
- Charges sociales sur prime de vacances	106	102
- Charges sociales sur participation	0	0
- Charges sociales sur intéressement	3	0
- Organic	99	109
<b>TOTAL ORGANISMES SOCIAUX</b>	<b>518</b>	<b>479</b>
- Charges fiscales sur congés payés	46	40
- Charges fiscales sur prime de vacances	16	15
- Autres	490	380
<b>TOTAL ÉTAT</b>	<b>553</b>	<b>436</b>
<b>CRÉDITEURS DIVERS</b>	<b>216</b>	<b>685</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 802</b>	<b>2 035</b>

## 9 Frais

### d'acquisition reportés

Ils sont inscrits à l'actif du bilan pour un montant de 2 930 K€. Ils sont déterminés en appliquant aux frais d'acquisition de l'exercice le pourcentage représenté par les cotisations reportées sur l'exercice n + 1 par rapport aux cotisations totales émises.

## 10 Variation

### des capitaux propres

Dénomination	Montant au début de l'exercice	Dotations ou affectations dans l'exercice	Reprise, transfert ou prélèvement dans l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Fonds d'établissement	2 982	23		3 003
Réserve pour éventualités	39 394	16		39 410
Réserve pour variations boursières	1 067			1 067
Réserve pour incidence de sinistres	1 296			1 296
Réserve de capitalisation	0			0
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice 2019	16		16	0
Résultat de l'exercice 2020	0	3 410		3 410
<b>TOTAL</b>	<b>44 753</b>	<b>3 449</b>	<b>16</b>	<b>48 185</b>

## 11 Détail

### de la provision pour risques et charges

Intitulé de la provision	2020	2019
Provision pour investissement	0	0
Provision pour risques et charges	560	137
Provision pour départs en retraite	0	0
Provision pour médailles du travail	88	93
<b>TOTAL</b>	<b>648</b>	<b>230</b>

de la charge de sinistres, des boni/mali et  
du rapport sinistres/cotisations acquises  
(affaires directes en France hors transport)

ANNÉES D'INVENTAIRE	EXERCICES DE SURVENANCE				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>2016</b>					
REGLEMENTS	35 398				
PROVISIONS	30 062				
<b>TOTAL CHARGE SINISTRES</b>	<b>65 460</b>				
COTISATIONS ACQUISES					
<b>% SINISTRES AUX COTISATIONS</b>	69 013				
<b>2017</b>	94,85%				
REGLEMENTS	54 366	43 147			
PROVISIONS	19 826	37 523			
<b>TOTAL CHARGE SINISTRES</b>	<b>74 186</b>	<b>80 670</b>			
<b>BONI/MALI PAR RAPPORT A L'ORIGINE</b>	<b>- 8 726</b>	<b>77 178</b>			
COTISATIONS ACQUISES	69 013				
<b>% SINISTRES AUX COTISATIONS</b>	<b>107,50%</b>	<b>104,50%</b>			
<b>2018</b>					
REGLEMENTS	58 234	63 012	37 443		
PROVISIONS	16 335	19 701	33 666		
<b>TOTAL CHARGE SINISTRES</b>	<b>74 569</b>	<b>82 713</b>	<b>71 109</b>		
<b>BONI/MALI PAR RAPPORT A L'ORIGINE</b>	<b>- 9 109</b>	<b>-2 043</b>			
COTISATIONS ACQUISES	69 013	77 178	79 607		
<b>% SINISTRES AUX COTISATIONS</b>	<b>108,05%</b>	<b>107,17%</b>	<b>89,32%</b>		
<b>2019</b>					
REGLEMENTS	61 143	68 210	57 097	35 122	
PROVISIONS	14 240	15 735	16 547	26 550	
<b>TOTAL CHARGE SINISTRES</b>	<b>75 382</b>	<b>83 945</b>	<b>73 644</b>	<b>61 672</b>	
<b>BONI/MALI PAR RAPPORT A L'ORIGINE</b>	<b>-9 923</b>	<b>-3 275</b>	<b>-2 535</b>		
COTISATIONS ACQUISES	69 013	77 178	79 607	79 479	
<b>% SINISTRES AUX COTISATIONS</b>	<b>109,23%</b>	<b>108,77%</b>	<b>92,51%</b>	<b>77,60%</b>	
<b>2020</b>					
REGLEMENTS	64 166	70 563	61 529	51 748	26 094
PROVISIONS	11 754	13 166	12 149	16 762	29 507
<b>TOTAL CHARGE SINISTRES</b>	<b>75 919</b>	<b>83 729</b>	<b>73 678</b>	<b>68 510</b>	<b>55 601</b>
<b>BONI/MALI PAR RAPPORT A L'ORIGINE</b>	<b>-536</b>	<b>216</b>	<b>-34</b>	<b>-6 838</b>	
COTISATIONS ACQUISES	69 013	77 178	79 607	79 479	74 038
<b>% SINISTRES AUX COTISATIONS</b>	<b>110,01%</b>	<b>108,49%</b>	<b>92,55%</b>	<b>86,20%</b>	<b>75,10%</b>

## 13 Détail

### des provisions pour sinistres à payer

#### EXERCICES TECHNIQUES

Risques couverts	2020	2019	2018 et antérieurs	Total PSAP N	PSAP N-1	Variation
Responsabilité civile corporelle automobile	14 708	12 624	54 834	82 166	69 769	12 397
Responsabilité matérielle automobile	5 365	1 494	643	7 502	12 032	-4 530
Autres garanties automobile	4 489	688	1 173	6 350	8 307	-1 957
Dommages aux biens des particuliers	4 900	2 195	6 933	14 028	12 949	1 079
Catastrophes naturelles	168	33	2 021	2 222	1 875	347
Responsabilité civile générale	2	3	2	7	8	-1
Navigation de plaisance	27	9	25	61	57	4
Acceptations	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>29 659</b>	<b>17 046</b>	<b>65 631</b>	<b>112 336</b>	<b>104 997</b>	<b>7 339</b>

## 14 Détail

### d'autres provisions techniques

Intitulé de la provision	2020	2019
Provision pour risques en cours PREC	2 198	2 743
Provision mathématique des rentes PM Rentes	14 378	14 505
<b>TOTAL</b>	<b>16 576</b>	<b>17 248</b>



# Notes

## sur les postes du compte de résultat

### 1 Charges

#### par destinations

Intitulé des destinations	2020	2019
Frais d'acquisition	8 406	7 734
Frais d'administration	4 695	5 026
Frais des autres charges techniques	1 145	1 021
Frais de gestion sinistres	3 573	3 355
Frais de gestion financière	66	148
Loyer réglementaire d'exploitation	-845	-1 049
Variation des frais d'acquisition reportés	-391	13
<b>TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX</b>	<b>16 648</b>	<b>16 248</b>

### 2 Autres

#### produits techniques

Nature	2020	2019
Cotisations assistance	2 855	3 457
Cotisations protection juridique	1 581	1 762
Commissions d'apport des réparateurs	154	267
Commissions assurance vie	65	64
Rémunérations crédit	3	5
Commissions santé	17	17
Prestations fournies	47	91
Divers	2	2
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>4 724</b>	<b>5 665</b>

## 3 Ventilation

### des produits et charges de placements

Nature	2020	2019
Revenus des placements immobiliers	2 042	2 655
Revenus des placements mobiliers	1 984	2 196
Autres revenus financiers	228	183
Profits liés à la réalisation de placements	1 115	1 703
Autres produits de placements	44	58
Reprises de provisions sur placements	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS DE PLACEMENTS</b>	<b>5 413</b>	<b>6 794</b>
Charges des placements immobiliers	1 491	1 345
Charges des placements mobiliers	297	242
Frais de gestion et frais financiers	401	428
Pertes liées à la réalisation de placements	317	21
Autres charges des placements	3	0
Dotations aux provisions sur placements	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES DE PLACEMENTS</b>	<b>2 509</b>	<b>2 037</b>

## 3 Produits

### et charges exceptionnelles

Nature	2020	2019
<b>1 / Produits exceptionnels</b>		
Cessions d'immobilisations	0	0
Reprise provision pour risques et charges	0	0
Dommages, intérêts et indemnités	0	0
Autres	0	21
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>21</b>
<b>2 / Charges exceptionnelles</b>		
Dotation provision pour investissements	0	0
Dotation provision pour risques et charges	0	0
Créances irrécouvrables		
Mises au rebut d'immobilisations	0	0
Autres (dont Fonds de solidarité 2020 : 207 k€)	224	0
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>224</b>	<b>0</b>

## 4 Participation

### et intéressement des salariés

Nature	2020	2019
Intéressement	30	0
Participation	0	0
<b>TOTAL PARTICIPATION ET INTERESSEMENT</b>	<b>30</b>	<b>0</b>

	AUTOMOBILE ensemble des contrats (Catég.22 et 23)	DOMMAGES aux biens des particuliers (Catég. 24)	Catastrophes naturelles (Catég. 27)	RC générale (Catég. 28)
Cotisations et accessoires émis	62 228	9 132	1 108	23
Annulations de cotisations et accessoires émis	0	0	0	0
Cotisations à annuler :				
à la clôture de l'exercice	1 322	46		
à l'ouverture de l'exercice	1 622	54		
<b>SOUS-TOTAL COTISATIONS NETTES</b>	<b>62 528</b>	<b>9 140</b>	<b>1 108</b>	<b>23</b>
Provisions pour pena et risques en cours				
à la clôture de l'exercice	25 240	4 015	537	10
à l'ouverture de l'exercice	26 971	4 111	491	12
<b>SOUS-TOTAL COTISATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>64 259</b>	<b>9 236</b>	<b>1 062</b>	<b>24</b>
Sinistres payés	58 957	5 231	525	0
Versements périodiques de rentes payées	659			
Recours encaissés	15 649	433	0	0
Frais de gestion des sinistres	5 126	970	114	0
Provisions pour sinistres à payer :				
- à la clôture de l'exercice	114 036	15 543	2 222	10
25- à l'ouverture de l'exercice	111 197	13 816	1 876	12
Prévisions de recours à encaisser :				
- à la clôture de l'exercice	18 019	1 515	0	3
- à l'ouverture de l'exercice	21 092	867	0	3
Autres provisions techniques :				
- à la clôture de l'exercice	14 378	0	0	
- à l'ouverture de l'exercice	14 505	0	366	
<b>SOUS-TOTAL CHARGE DES PRESTATIONS</b>	<b>54 878</b>	<b>6 847</b>	<b>986</b>	<b>-2</b>
Frais d'acquisition	7 238	1 040	120	3
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES TECHNIQUES NETS</b>	<b>4 637</b>	<b>667</b>	<b>77</b>	<b>2</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REÇUES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits des placements alloués	1 802	281	26	0
<b>SOUS-TOTAL PRODUITS FINANCIERS NETS</b>	<b>1 802</b>	<b>281</b>	<b>26</b>	<b>0</b>
Cotisations cédées aux réassureurs	2 956	934	608	0
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 225	322	299	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques :				
- à la clôture de l'exercice	34 087	2 199	1 276	1
- à l'ouverture de l'exercice	27 880	2 930	1 125	1
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	
<b>SOUS-TOTAL CHARGE DE LA RÉASSURANCE</b>	<b>-4 476</b>	<b>1 344</b>	<b>159</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 784</b>	<b>-380</b>	<b>-254</b>	<b>21</b>

## EXERCICE 2020

Pertes pécuniaires diverse (Catég. 31)	Sous-total Catégories 20 à 31	Transports (Catég. 34)	Sous-total Catégories 34 à 38	Total des affaires directes en France	Acceptations en France	TOTAL GÉNÉRAL
0	72 491	49	49	72 540		72 540
0	0	0	0	0		0
	1 368		0	1 368		1 368
	1 676		0	1 676		1 676
<b>0</b>	<b>72 799</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>72 848</b>	<b>0</b>	<b>72 848</b>
0	29 802	21	21	29 823	0	29 823
0	31 585	24	24	31 608	0	31 608
<b>0</b>	<b>74 582</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>74 634</b>	<b>0</b>	<b>74 634</b>
0	64 713	22	22	64 735	0	64 735
	659			659		659
0	16 082	4	4	16 086		16 086
0	6 210	5	5	6 215		6 215
0	131 812	65	65	131 877	0	131 877
0	126 901	63	63	126 964	0	126 964
0	19 537	3	3	19 541	0	19 541
0	21 963	4	4	21 967	0	21 967
	14 378	0	0	14 378		14 378
	14 505	0	0	14 505		14 505
<b>0</b>	<b>62 710</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>62 736</b>	<b>0</b>	<b>62 736</b>
0	8 400	6	6	8 406	0	8 406
<b>0</b>	<b>5 383</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5 387</b>	<b>0</b>	<b>5 386</b>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
0	2 109	1	1	2 110	0	2 110
<b>0</b>	<b>2 109</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2 110</b>	<b>0</b>	<b>2 110</b>
0	4 498	0	0	4 498	0	4 498
0	1 845	0	0	1 845	0	1 845
	37 564	2	2	37 566	0	37 566
	31 937	2	2	31 939	0	31 939
	0	0	0	0	0	0
<b>0</b>	<b>-2 974</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 974</b>	<b>0</b>	<b>-2 974</b>
<b>0</b>	<b>3 171</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>3 188</b>	<b>0</b>	<b>3 190</b>

# Autres informations

## 6 Sociétaires et contrats

Rubriques	Années	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre de sociétaires</b>		125 015	122 926	122 248	122 876
<b>Nombre de contrats</b>		180 711	176 245	173 347	170 726

## 7 Personnel

Eléments	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>TOTAL DES SALAIRES VERSÉS</b>	<b>5 980</b>	<b>6 150</b>
<b>EFFECTIF MOYEN</b>	<b>172</b>	<b>179</b>
dont :		
- Cadres de direction	2	2
- Cadres	70	71
- Non - cadres	100	106

# Impact

## de la charge fiscale future

Eléments	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	Impact charge fiscale future
Report fiscaux	34 801	-2 189	32 612	9 131
<b>Provisions pour charges</b>				
Provision pour départs en retraite	0	0	0	0
<b>TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Décalages temporaires</b>				
C3S	109	-11	98	-27
Valeur liquidative éligible à l'article 209 OA CGI	945	-752	193	-54
Provision pour congés payés	176	65	241	-67
Participation des salariés	0	0	0	0
<b>TOTAL DÉCALAGES TEMPORAIRES</b>	<b>1 230</b>	<b>-698</b>	<b>532</b>	<b>-149</b>
<b>CHARGE FISCALE FUTURE NETTE</b>				<b>8 983</b>

# Assemblée Générale Ordinaire du 24 Juin 2021

## 1<sup>ère</sup> Résolution :

### Approbation des comptes annuels

L'Assemblée, après audition du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et spéciaux sur les conventions réglementées, approuve les comptes de l'exercice 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 2<sup>ème</sup> Résolution :

### Quitus au Conseil d'administration

L'Assemblée donne au Conseil d'Administration quitus et décharge de sa gestion pour l'exercice 2020.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 3<sup>ème</sup> Résolution :

### Affectation du résultat et réserves

L'Assemblée décide d'affecter en réserve pour éventualités le résultat bénéficiaire de l'exercice 2020 pour un montant de + 3 409 541,62 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 4<sup>ème</sup> Résolution :

### Respect de l'indépendance des Administrateurs et Directeurs de la Mutuelle

L'Assemblée confirme le respect de l'Article R 322-57 du Code des Assurances interdisant aux Administrateurs ou Directeurs de sociétés d'assurances mutuelles de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faite avec ladite société ou pour son compte, sauf à y avoir été autorisé par l'Assemblée Générale des Sociétaires.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 5<sup>ème</sup> Résolution :

### Lieu de la prochaine Assemblée Générale

L'Article 12 prévoit que l'Assemblée Générale peut décider d'un autre lieu que le siège social pour tenir sa prochaine réunion. L'Assemblée donne pouvoir au Conseil d'Administration de prendre cette décision en son nom sous réserve qu'avis en soit donné aux délégués dans la convocation et publié au moins quinze jours avant dans un journal d'annonces légales paraissant au lieu où aura lieu l'Assemblée.

**Adoptée à l'unanimité.**







Handwriting practice lines consisting of 20 horizontal dashed lines.

# NOS CONTRATS



**Auto particuliers**

---



**Auto fonction publique**

---



**Auto taxis**

---



**Auto pros**

---



**Habitation**

---



**Accidents de la vie**

---



**Camping-car, Caravane, Mobil-home**

---



**Navigation de plaisance**

---



**Mutuelle santé**

---



**Crédits auto<sup>(1)</sup>**

---



**Épargne-retraite<sup>(2)</sup>**

(1) Les crédits auto / auto taxi / travaux et crédits personnels sont gérés par la Socram Banque, SA au capital social de 70 000 000 €- RCS NIORT 682 014 865 - 2 rue du 24 février, CS 90000 -79092 Niort cedex 9 - Mandataire d'assurance - N° ORIAS 08044968 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

(2) Les contrats d'épargne-retraite et livret d'épargne sont gérés par Mutavie. MUTAVIE SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Capital 46 200 000 €- RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.



Mutuelle Fraternelle d'Assurances  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances.  
Siège social : 6 rue Fournier - BP 311 - 92111 Clichy Cedex - Enregistrée au répertoire Sirene sous le numéro 784 702 391  
Dialogues Conseil.

Siège social : 6, rue Fournier - BP 311 - 92111 CLICHY CEDEX

mfa.fr